

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JANVIER 2026

Convocations adressées le : jeudi 08 janvier 2026

Nombre de délégués titulaires présents : 08

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 01

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Olivier CONTE ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD; Michel GILLOT ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Emmanuel DENIS ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 30 mai 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2025/50** : Désignation d'un représentant suppléant de l'Association des Paralysés de France (APF) du 37 comme membre du collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025/51** : Désignation d'un représentant titulaire du collège de citoyens tirés au sort comme membre au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025/52** : Désignation d'un représentant suppléant du collège de citoyens tirés au sort comme membre au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025/53** : Désignation d'un représentant titulaire du collège de citoyens tirés au sort comme membre au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025/54** : Désignation d'un représentant suppléant du collège de citoyens tirés au sort comme membre au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2025/55** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024/07 – Cession bys 332
- **Arrêté 2025/56** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2025/01 – Cession d'autobus Renault Master A92 et A93.

➤ **Signature des avenants du Syndicat des Mobilités de Touraine suivants :**

Avenant 2 au marché 24006T01 « Fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires » notifié à NT SAS URBANEO le 26/11/2025

- Signature des marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 suivants :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
25.049.L2C	SCP REFERENS	Accord-cadre relatif à des prestations de conseil représentation juridique dans le cadre des procédures d'expropriation	Maxi : 150 000,00 € HT	20/11/2025
25.050.L2C	CMAR SAS	Fourniture d'un véhicule d'entretien de type « Aspirail »	595 902,00 € HT	02/12/2025

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **ACTE** les décisions prises par le mandataire passées pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

